



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2021.

Par convocations individuelles du 13 octobre 2021, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHARMEIL, se sont réunis, le Mercredi 20 octobre 2021 à 18h30 en session ordinaire, en Mairie sous la présidence de Monsieur Franck GONZALES Maire.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

### Présents :

Mme Martine BARD — M Serge BARDET — M Jean-Paul DAPP — Mme Solange DURAND —  
— M Franck GONZALES — M Jean PIERRE — Mme Séverine PINET — M Pierre  
RAPACCIULO — M Christian ROBERT — M Jean-Michel SAINT ANDRÉ — Mme Mireille  
THERRIAUD — M Maurice TISSIER.

Absents : Mme Denise PIASTRA pouvoir à Mme Solange DURAND, Mme Josette CHABOT,  
Mme Chantal MELIS,

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Mme Séverine PINET a  
été désignée secrétaire de séance.

### 1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL 7 JUILLET 2021

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2021 transmis aux membres du Conseil par voie dématérialisée. Celui-ci, est approuvé à l'unanimité.

### 2) DÉLÉGATION DU MAIRE

Afin d'accélérer l'exécution des affaires courantes et de simplifier les tâches administratives le Conseil Municipal avait délégué au Maire, par délibération du 24 juin 2020, un certain nombre de ses compétences. Comme le prévoit la réglementation en vigueur M le Maire rend compte des décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation :

N°2021-002 du 29 septembre 2021 Acceptation indemnité de sinistre en date du 10/03/2021 feux tricolores des Martoulets arraché indemnité complémentaire de 1 289,34€, après versement en principal de 2 740,47 €, couvrant 93% des réparations engagées par la commune soit 4 297,81 €.

Le conseil municipal prend acte de la décision qui lui est présentée.

### **3) PRÉSENTATION PROJETS VOIRIE 2021**

Monsieur PIERRE présente à l'assemblée l'avant-projet des travaux de voirie dont le cabinet ATC a réalisé le dossier pour consultation des entreprises.

#### **- Projet de piste cyclable rue de la sente aux renards**

La communauté d'agglomération a accepté de prendre en charge la maîtrise d'œuvre d'un aménagement de pistes cyclables en bordure de la RD6 dont le premier tronçon sera réalisé entre le carrefour Jean Monnet de Bellerive sur Allier et le carrefour de la zone commerciale de Charneil.

Pour poursuivre cet itinéraire l'aménagement d'une piste cyclable rue de la sente aux renards sur 260 mètres permettra de cheminer en mode doux à partir de la zone d'activité pour rejoindre les zones d'habitation en évitant la RD6. L'espace utilisé de 2m40 permettra de végétaliser et d'assurer esthétique et ombrage par la plantation d'un alignement d'arbres de moyen jet.

Le projet longe la zone commerciale de Mr Bricolage sur la partie gauche de la rue de la sente aux renards et rejoint au niveau de l'écluse le parking de la zone LIDL pour se raccorder à la RD6.

### **4) SCHÉMA DE MUTUALISATION 2022-2026**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de schéma de mutualisation 2022-2026 et confirme sa volonté d'adhérer aux services communs créés par Vichy Communauté.

### **5) CHARTE DES ASSOCIATIONS AVENANT PING PONG**

L'article 2 de la charte des associations stipule que « Toutes les associations disposent gratuitement de salles communales pour leurs activités habituelles et courantes entre le lundi et le vendredi du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin de l'année suivante, hors vacances scolaires ».

Suite à la demande du club de PING PONG il est proposé d'amender la charte des associations en approuvant l'exception de la mise à disposition de la salle multisports en période de vacances scolaires et pour les tournois d'été au club de PING PONG.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant à la charte des associations.

### **6) ENFANCE JEUNESSE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

Dans le cadre d'une démarche au niveau national, la branche famille de la CAF organise progressivement ses interventions à l'échelon de territoires plus larges que celui des communes. L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires est regroupé dans un document unique, la Convention Territoriale Globale (CTG) qui se substitue aux contrats enfance jeunesse des communes.

L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorité d'actions définies de manière concertée. Il s'agit notamment d'équilibrer et d'adapter l'offre d'accueil collective, de développer et renforcer la mise en réseau de l'accueil individuel au niveau du dispositif territorial, mais également de développer les actions et ressources visant à l'accompagnement des familles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de résilier par anticipation le Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021,
- de s'engager dans la démarche concertée de la CAF au titre de la Convention Territoriale Globale,
- d'autoriser le maire à signer ladite convention.

## **DIVERS**

- Mise à jour du plan communale de sauvegarde :

Monsieur BARDET indique qu'à l'issue de la commission ad hoc le Plan communal de Sauvegarde (PCS) a fait l'objet d'une mise à jour nécessaire pour l'actualisation des coordonnées de ses acteurs et l'évolution des sites communaux. Le dispositif opérationnel a été validé et le schéma de décision rappelé en précisant le rôle de chacun.

La procédure d'alerte des habitants s'appuie sur des moyens techniques (panneaux d'affichage, application intramuros) mais également sur les conseillers municipaux répartis sur les différents secteurs de la commune.

- Cérémonie du 11 novembre :

Le contexte sanitaire permettant de revenir à une cérémonie normale il est prévu d'associer les enseignants et enfants de l'école à la cérémonie du 11 novembre. Après le traditionnel cortège en direction du monument aux morts, les enfants feront lecture des noms des morts pour la patrie et chanteront la Marseillaise.

La séance est close à 20 h 47.

Charmeil, le 22 octobre 2021

Le Maire



Franck GONZALES